

PRESIDENCE : Monsieur Louis NEGRE, Président délégué

DELIBERATION N° 2.40 : MISE A JOUR DU RECUEIL DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA METROPOLE

Etaient présents : Mme Mylène AGNELLI, M. Gilles ALLARI, M. Romain ALLEMANT, Mme Magali ALTOUNIAN, Mme Christiane AMIEL-DINGES, Mme Aurore ASSO, Mme Monique BAILET, M. Pierre BARONE, M. Thomas BERETTONI, M. Yannick BERNARD, M. Bruno BETTATI, Mme Sylvie BONALDI, M. Pascal BONSIGNORE, Mme Isabelle BRES, M. Philip BRUNO, M. Angelin BUERCH, M. Paul BURRO, M. Hervé CAËL, M. Jean-Jacques CARLIN, Mme Carole CERVEL, M. Bernard CHAIX, Mme Julie CHARLES, M. Richard CHEMLA, Mme Juliette CHESNEL-LE ROUX, M. José COBOS, M. Marc CONCAS, M. Pascal CONDOMITTI, M. Roland CONSTANT, Mme Auréa COPHIGNON, M. François DAURE, Mme Patricia DEMAS, Mme Stéphanie DENOYELLE, M. Jean-François DIETERICH, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Maty DIOUF, Mme Amélie DOGLIANI, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, Mme Colette FABRON, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Mme Pascale FERRALIS, Mme Marie-Christine FIX-VARNIER, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jean-Luc GAGLIOLLO, M. Bertrand GASIGLIA, M. Jean-Marc GIAUME, M. Yves GILLI, Mme Anna GUAY, Mme Corinne GUIDON, Mme Pascale GUIT-NICOL, M. Philippe HEURA, Mme Imen JAÏDANE, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Abdallah KHEMIS, M. Xavier LATOUR, M. Régis LEBIGRE, M. Richard LEMAN, M. Pierre-Paul LEONELLI, Mme Sarah LESCANE, Mme Nadia LEVI, M. Jean-Claude LINCK, Mme Brigitte LIZEE-JUAN, Mme Loetitia LORÉ, M. Gérard MANFREDI, M. Franck MARTIN, M. Jean-Claude MARTIN, Mme Martine MARTINON, M. Jean-Michel MAUREL, M. Jean MERRA, Mme Murielle MOLINARI, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, M. Ivan MOTTET, M. Jean MOUCHEBOEUF, Mme Laurence NAVALES, M. Louis NEGRE, Mme Martine OUAKNINE, M. Jean-Paul PEREZ, M. Jean-Christophe PICARD, Mme Amandine PIHOUEE, M. Ladislav POLSKI, Mme Geneviève POZZO DI BORGIO, M. Philippe PRADAL, Mme Barbara PROT, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, Mme Agnès RAMPAL, M. Jacques RICHIER, M. Robert RIPOLL, M. Roger ROUX, M. Thierry ROUX, Mme Anne-Laure RUBI, Mme Jennifer SALLES-BARBOSA, M. Patrick SCALZO, M. Philippe SCEMAMA, M. Joseph SEGURA, M. Henri-Jean SERVAT, M. Philippe SOUSSI, M. Jean-François SPINELLI, M. Gérard STEPPEL, Mme Odile TIXIER DE GUBERNATIS, Mme Anaïs TOSEL, M. Christophe TROJANI, M. Philippe VARDON, M. Antoine VERAN, Mme Isabelle VISENTIN.

Etaient absents ou excusés : Mme Martine BARENGO-FERRIER, M. Jean-Paul FABRE, M. Hervé PAUL, Mme Josiane PIRET, M. Robert ROUX, M. Jean THAON, M. Gérard BAUDOIX a donné pouvoir à Mme Martine OUAKNINE, M. Xavier BECK a donné pouvoir à M. Christophe TROJANI, M. Stéphane CHERKI a donné pouvoir à M. Roger ROUX, M. Anthony BORRÉ a donné pouvoir à Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, Mme Marine BRENIER-OHANESSIAN a donné pouvoir à Mme Anne-Laure RUBI, M. Fabrice DECOUPIGNY a donné pouvoir à Mme Juliette CHESNEL-LE ROUX, M. Jacques DEJEANDILE a donné pouvoir à Mme Christiane AMIEL-DINGES, Mme Valérie DELPECH a donné pouvoir à M. Philippe VARDON, M. Christian ESTROSI a donné pouvoir à M. Louis NEGRE, Mme Hélène GRANOUILAC a donné pouvoir à Mme Sylvie BONALDI, M. Jean-Marc GOVERNATORI a donné pouvoir à M. Jean-Christophe PICARD, Mme Danielle HEBERT a donné pouvoir à M. Joseph SEGURA, M. Jean-Pierre ISSAUTIER a donné pouvoir à Mme Colette FABRON, Mme Nicole LABBE a donné pouvoir à M. Antoine VERAN, M. Richard LIONS a donné pouvoir à M. Gérard STEPPEL, M. Roger MARIA a donné pouvoir à M. Philip BRUNO, M. Graig MONETTI a donné pouvoir à M. Pierre BARONE, M. Patrick MOTTARD a donné pouvoir à M. Marc CONCAS, M. Gaël NOFRI a donné pouvoir à Mme Auréa COPHIGNON, M. Dominique SCHMITT a donné pouvoir à M. Patrick SCALZO.

Secrétaire : Monsieur Philippe SCEMAMA.

Au cours de cette séance, le conseil métropolitain s'est prononcé sur le dossier suivant :

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN

<i>Séance du 23 juillet 2020</i>	<i>N° 2.40</i>
<i>RAPPORTEUR : Monsieur Philippe PRADAL - Président délégué</i>	
<i>OBJET : MISE A JOUR DU RECUEIL DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA METROPOLE</i>	

Le conseil métropolitain réuni en séance publique,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5217-1 et L.5217-2,

Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

Vu l'ensemble des délibérations et conventions portant délégation de services publics, fixant les tarifs pour les usagers de ces services visés en annexe de la présente délibération,

Vu la délibération n°21.35 du conseil métropolitain du 10 octobre 2019 adoptant le recueil des tarifs des services publics de la Métropole,

Considérant que les tarifs des délégations de services publics évoluent conformément aux clauses contractuelles qui les régissent,

Considérant que certains tarifs précédemment adoptés nécessitent une mise à jour,

Considérant qu'une diffusion le plus large possible des tarifs des services publics sera entreprise dans l'ensemble des lieux de la Métropole où leur application est nécessaire, afin de faciliter l'accès de cette information au plus grand nombre.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

1°/ - adopte les modifications au recueil des tarifs des services publics de la Métropole annexées à la présente délibération,

2°/ - décide que le recueil des tarifs des services publics de la Métropole sera modifié en conséquence, l'ensemble des autres tarifs précédemment adoptés et non modifiés par la présente continuant à s'appliquer,

3°/ - décide que, sauf mention spécifique indiquée en annexe, ces modifications de tarifs seront applicables dès que la présente délibération aura un caractère exécutoire, pour les tarifs des services publics gérés en régie, ou sous forme de délégation de service public conformément aux contrats qui les régissent,

Séance du 23 juillet 2020

Acte exécutoire au 05 août 2020
N° ~~200~~ 200030195-20200723-16971_1-DE

OBJET : MISE A JOUR DU RECUEIL DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA METROPOLE

4°/ - décide que les présents tarifs joints en annexe seront diffusés par tout moyen dans l'ensemble des lieux où leur application est nécessaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT DELEGUE,
Louis NEGRE**